

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

La Cimade

L'humanité passe par l'autre



il  
n'y a pas  
d'étrangers  
sur cette  
terre

La Cimade

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

ÉDITO .....	3
FAITS SAILLANTS 2020 .....	4
TEMPS FORTS 2020 EN RÉGIONS .....	6
ASILE ET SÉJOUR .....	8
PRISON, RÉTENTION ET EXPULSIONS .....	10
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE .....	12
APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS .....	14
VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S .....	16
SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE .....	18
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION .....	20
ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES .....	22
ÉLÉMENTS FINANCIERS .....	24
MERCI À NOS PARTENAIRES .....	26

# ÉDITO

© Françoise Stjepović



2020, une année hors du commun : la pandémie du Covid 19 a bouleversé le monde. Les associations, particulièrement celles qui soutiennent les populations les plus en difficulté, ont été durablement secouées. C'est ainsi que l'accompagnement des personnes étrangères que nous recevons dans nos permanences a dû être adapté aux strictes contraintes sanitaires. Les différents confinements ont bouleversé nos activités et donc amené nos équipes, salariées et bénévoles, à réorganiser progressivement et profondément leurs activités, en utilisant aussi toute la palette des outils de communication.

Chaque fois que cela était possible, des permanences à distance, par téléphone ou internet, ont été mises en place. Dans les cas les plus complexes, les plus urgents, des rendez-vous physiques ont été organisés avec toutes les protections nécessaires. Dans les centres de rétention, les centres d'hébergement de Massy ou de Béziers, et partout où La Cimade est présente physiquement, l'épidémie a imposé aussi de fortes adaptations.

Mais le risque de contamination et les contrôles liés au respect du confinement, la fermeture des préfectures et le renforcement de la dématérialisation des procédures administratives ont plongé les personnes étrangères en particulier dans une grande précarité sanitaire, administrative et sociale. La Cimade n'a eu de cesse de le souligner, sans toujours rencontrer un grand écho.

La Cimade a ainsi interpellé les pouvoirs publics, les parlementaires ou la Défenseure des Droits pour souligner les conditions indignes dans lesquelles sont toujours abandonnées les personnes sans hébergement, comme certaines et certains demandeurs d'asile, par exemple en Île-de-France, à Mayotte ou à Calais. Alors que la fermeture des frontières rendait quasiment impossibles les expulsions, elle a demandé, sans l'obtenir, la fermeture des centres de rétention administrative, lieux ne permettant pas d'assurer une protection sanitaire pour les personnes qui y sont retenues. Avec ses partenaires elle a aussi attiré l'attention sur la situation aux frontières intérieures et extérieures de l'Europe.

En juin La Cimade a publié cinq propositions pour la régularisation large et durable des personnes sans-papiers et appelé à une refonte profonde des politiques migratoires en France et en Europe. Parmi ses propositions, la délivrance de titres de séjour stables permettant de travailler, ou encore la simplification des règles d'accès au séjour sur notre territoire. Dans le même temps, elle lançait sur les réseaux sociaux sa campagne digitale « #LibertéÉgalitéRégularisez ». Elle a aussi soutenu et continue d'appuyer la mobilisation pour la régularisation portée par des collectifs de sans-papiers et par la Marche des Solidarités.

Le traditionnel et attendu festival « Migrant'scène », ne pouvant avoir lieu en novembre dans sa forme habituelle, s'est transformé en « Migrant'screen », version en ligne qui a touché près de 3 000 personnes.

Cette année était aussi celle de la célébration des 80 ans de La Cimade. Commencée à Lyon en janvier avec un colloque historique, elle devait se poursuivre avec différentes manifestations en France pour s'achever en juin à Paris au Palais de Chaillot autour de la notion d'hospitalité. Rien ne s'est passé non plus comme prévu pour cet anniversaire ! 2020 a donc été une année difficile pour toutes et tous, personnes accompagnantes comme accompagnées. Mais une fois de plus La Cimade a pu compter sur l'engagement de ses donateurs et donatrices, de ses partenaires et de ses équipes pour continuer à remplir sa mission. Je salue tout particulièrement le dévouement des salarié-e-s et des bénévoles, leur capacité à s'adapter, à innover et à continuer à répondre sans relâche aux demandes, de fait plus nombreuses tout au long de cette année en raison du contexte inédit de crise sanitaire. Que toutes et tous soient ici chaleureusement remercié-e-s.

**HENRY MASSON**  
Président de La Cimade



## FAITS SAILLANTS 2020

### ■ Janvier

La Cimade célèbre ses 80 ans à Villeurbanne avec un colloque qui retrace les **actions de résistance** de l'association à différentes périodes de son histoire.

Alors que le gouvernement publie ses statistiques annuelles sur l'immigration, La Cimade dénonce une **politique d'expulsion de plus en plus répressive**. Parmi ses constats, celui d'un développement du contrôle et de l'enfermement des personnes étrangères, ou encore la multiplication des tentatives d'expulsion vers les pays les plus dangereux.

### ■ Février

À l'approche des élections municipales, La Cimade appelle les municipalités à se mobiliser pour **créer les conditions d'un accueil digne** des personnes migrantes sur leur territoire, favoriser l'inclusion, la citoyenneté et la cohésion sociale.

### ■ Mars

La crise sanitaire, puis l'annonce du confinement viennent bouleverser les activités de La Cimade et impactent fortement les personnes accompagnées. **Les équipes bénévoles et salariées réorganisent rapidement leur intervention à distance afin de poursuivre les actions malgré tout.**

La Cimade alerte sur la **situation des personnes migrantes, plus que jamais fragilisées**, sur le plan sanitaire, administratif ou social. Elle dénonce les conditions indignes dans lesquelles sont abandonnées toutes les personnes sans hébergement. Elle demande la fermeture immédiate des centres de rétention qui présentent un danger sanitaire pour l'ensemble des personnes retenues, alors même que la fermeture des frontières rend la plupart des expulsions impossibles.

Elle appelle également à des mesures comme la prolongation de tous les titres de séjours, récépissés et attestations pour sécuriser la situation des personnes empêchées d'effectuer leurs démarches administratives.

### ■ Avril

La Cimade interpelle les pouvoirs publics, les parlementaires et les autorités administratives indépendantes sur les conséquences particulièrement alarmantes de la crise sanitaire dans les départements et territoires d'outre-mer.

**Dans les antennes locales et les centres de rétention, des permanences à distance sont organisées pour accompagner et orienter le public** par téléphone, email, réseaux sociaux. Des informations sont régulièrement mises

à jour sur le site Internet pour expliquer les démarches administratives possibles pendant le confinement, et donner des conseils pratiques aux personnes étrangères.

**Les équipes intervenant dans les centres d'hébergement de Massy et de Béziers, dans le centre de santé mentale Franz Fanon et dans les bidonvilles de Montpellier restent présentes sur le terrain** et adaptent leurs actions aux mesures barrières et protocoles sanitaires.

Avec ses partenaires, La Cimade dénonce la situation des personnes exilées aux frontières intérieures et extérieures de l'Europe.

### ■ Mai

Les initiatives d'associations, de collectivités territoriales et d'élu·e·s se multiplient pour **appeler à la régularisation de toutes les personnes sans-papiers**, frappées de plein fouet par la crise sanitaire.

En Normandie, La Cimade et ses partenaires attaquent devant la justice la préfecture de Seine-Maritime, qui oblige les personnes étrangères à déposer leur dossier de façon dématérialisée. Objectif : mettre un terme aux pratiques illégales mises en place par cette préfecture depuis deux ans.

### ■ Juin

La Cimade publie **5 propositions pour la régularisation large et durable des personnes sans-papiers**, et lance sur les réseaux sociaux sa campagne digitale **#LibertéÉgalitéRégularisez !** Elle vient grossir les rangs de la Marche des Solidarités, initiée par des collectifs de sans-papiers et leurs soutiens.

Avec ses partenaires, elle dénonce les délais qui se remettent à courir pour les demandes de titres de séjour, alors même que l'accès aux préfectures reste bloqué.

Pour la première fois depuis près de 20 ans il y a en France moins de prisonniers et prisonnières que de places de prison. La Cimade s'associe à 1000 acteurs et actrices du secteur de la prison et de la justice pour **demander à Emmanuel Macron de ne pas renouer avec l'inflation carcérale**.

### ■ Juillet

Cinq associations adressent une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, pour **dénoncer la situation à Calais** : déni, non-respect des droits des personnes exilées, et éternel recommencement d'une politique d'expulsion déshumanisante et inutile.

### ■ Août

**Un cluster se déclare au centre de rétention du Mesnil-Amelot**. La Cimade exerce son droit de retrait, s'alarme des risques encourus par les personnes retenues, et demande la fermeture du centre.

### ■ Septembre

Un incendie dévaste le plus grand camp de réfugiés d'Europe, celui de Moria à Lesbos (Grèce). Un appel est lancé pour

**demander l'évacuation immédiate des personnes se trouvant à Lesbos** et un changement radical des politiques migratoires européennes.

Le Rapport national 2019 sur les centres et locaux de rétention administrative, commun aux cinq associations intervenantes est publié. Il montre la volonté du gouvernement d'enfermer toujours plus et plus longtemps. En Bretagne, les équipes de La Cimade affichent dans les rues des témoignages de personnes enfermées au centre de rétention administrative (CRA) de Rennes pour **sensibiliser le grand public à la violence de l'enfermement**.

**L'acte 3 de la Marche des Solidarités** s'élance de Montpellier, Nice, Marseille, Grenoble, Lyon, Strasbourg, Lille et Rennes en direction de Paris. La Cimade apporte son soutien aux marcheurs et marcheuses et lance sur son site Internet une pétition pour demander la régularisation des personnes sans-papiers.

### ■ Octobre

L'arrivée de la Marche des Solidarités rassemble des milliers de personnes à Paris. La Cimade organise une opération de collage d'affiches partout en France pour **donner de la visibilité à la situation des personnes sans-papiers**.

### ■ Novembre

La Cimade publie **le guide "Morts et disparitions dans l'archipel des Comores"**, à l'attention des associations et des proches de personnes décédées ou disparues en tentant de rejoindre Mayotte. Il permet de guider les familles dans les démarches de recherche d'information sur le sort de leurs proches.

**Le festival Migrant'scène se transforme en Migrant'screen**, sa version en ligne. Cette édition à distance propose 8 projections-débats qui rassemblent près de 2900 personnes.

À l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, La Cimade lance une campagne digitale dénonçant la situation faite aux enfants étrangers en France, dont beaucoup sont laissés pour compte, et se retrouvent à la rue.

### ■ Décembre

La Cimade organise en partenariat avec le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) un webinaire suivi en direct par près de 500 personnes, sur le thème : **« Impunité, l'urgence de changer de cap »** illustré par trois sujets : les migrations, Israël-Palestine et l'environnement.

Neuf associations saisissent le Conseil d'État pour **contester le gel des visas de réunification et de regroupement familiaux**. Depuis le début de la crise sanitaire, les démarches de nombreuses familles sont bloquées, portant atteinte au droit d'asile, au droit de vivre en famille et à l'intérêt supérieur des enfants.



## TEMPS FORTS 2020 EN RÉGIONS

### ■ Auvergne Rhône-Alpes

#### Mobilisation contre l'enfermement des personnes étrangères

Trois actualités ont prédominé en 2020 sur cette thématique : la mise en lumière par la pandémie des problématiques sanitaires dans les lieux d'enfermement, la détérioration des conditions de vie des personnes retenues au CRA de Saint-Exupéry et l'ouverture à Lyon d'un nouveau centre de rétention programmée pour 2022.

La commission régionale « enfermement » a travaillé sur la problématique de la rétention au centre de Lyon Saint-Exupéry avec deux objectifs :

- faire connaître le CRA aux militant·es de La Cimade
- rendre audible la parole politique de La Cimade afin d'informer plus largement les différentes opinions publiques extérieures, en lien avec d'autres collectifs, et avec comme objectif la construction d'une mobilisation conséquente contre le nouveau CRA.

### ■ Bretagne Pays de Loire

#### Une campagne d'affichage particulièrement mobilisatrice

Les équipes régionales ont souhaité que la rétention administrative soit un sujet largement partagé, au-delà de l'intervention directe au CRA de Rennes (salariée et bénévole) et des débats en AG. Plusieurs chantiers ont vu le jour, dont une campagne d'affichage de témoignages de personnes enfermées, particulièrement mobilisatrice, du recueil de parole à la réalisation graphique. Elle met en lumière ces

personnes invisibles. Elle dénonce l'absurdité et la violence du système français d'enfermement des personnes étrangères. « *Je ne comprends pas.* » « *On te menotte, on te menotte encore.* » « *Tu deviens fou.* ». En septembre, Cimadiens et Cimadiennes ont recouvert les murs de Vannes, Rennes, Saint-Brieuc et Nantes.

### ■ Centre-Ouest

#### Porter une parole auprès des autorités et alerter le public

La Cimade a poursuivi ses actions d'interpellation et d'alerte. À Orléans, un collectif est né suite à l'annonce du projet de création d'un centre de rétention à Olivet : Le COLlectif contre les Expulsions et la RÉtention (COLERE). Dans le Limousin, c'est une interpellation du Conseil départemental de la Creuse sur les carences de la protection des jeunes isolés par l'Aide Sociale à l'Enfance qui a été conduite en mai 2020. La rencontre avec la présidente du conseil départemental en septembre a pu aboutir à quelques améliorations dans l'accompagnement réalisé, même s'il reste encore beaucoup à faire.

### ■ Franche-Comté Bourgogne

#### Une précarité invisible

Dès le début de l'épidémie les équipes ont constaté la détresse sanitaire et sociale de personnes en situation de vulnérabilité administrative. Isolées, « sans-papiers », « assignées », privées de leur emploi sans autres ressources, elles se sont retrouvées durement touchées par les mesures de confinement. À Nevers, Chalon-sur-Saône, Besançon des bénévoles ont fait le lien avec la Banque Alimentaire ou les centres communaux d'action sociale (CCAS) pour faire livrer des colis aux familles isolées. À Dijon, les bénévoles ont été présent·e·s auprès des familles logées au 115 pour dénoncer les conditions sanitaires mais également apporter du matériel éducatif pour assurer un minimum de continuité pédagogique aux enfants.

### ■ Grand Est

#### Sensibilisation : une période propice à l'innovation et la réflexion

Une année 2020 sous le signe de l'adaptation, comme en témoignent les permanences téléphoniques, la mise en place de groupes de travail, de formations ou d'actions de sensibilisation à distance, et en juin la campagne digitale sur les réseaux sociaux #LibertéÉgalitéRégularisez.

Certaines actions de sensibilisation ont néanmoins pu avoir lieu en face à face. En janvier, une équipe de bénévoles est allée à la rencontre du public dans les rues de Strasbourg sous forme de « brigades mobiles », technique d'échange et d'animation issue de l'éducation populaire. Des animations dans les écoles ont pu avoir lieu, ainsi qu'un collage d'affiches pour accompagner la Marche des sans-papiers en octobre.

### ■ Île-de-France

#### Création d'une permanence « droits à la santé » dédiée aux professionnel·le·s du médico-social

Après 13 ans de collaboration avec le Comede au sein de l'Espace Santé Droit, La Cimade Ile-de-France poursuit son

action auprès des personnes étrangères malades. En 2020, les missions du pôle santé ont été étendues, l'équipe bénévole renforcée et une nouvelle permanence créée.

Les travailleur·euse·s sociaux·ales sont en première ligne face aux réformes successives qui précarisent toujours plus les personnes étrangères malades. Pour soutenir ces acteurs incontournables, La Cimade leur a ouvert une permanence téléphonique dédiée. Elle est complétée par un soutien par email dans le suivi des situations (communication d'argumentaires juridiques, mise en lien avec des partenaires spécialisés...). La pertinence de ce dispositif a été très rapidement confirmée par sa fréquentation et le retour des usager·e·s.

## ■ Languedoc-Roussillon

### 2020 « annus horribilis »

De la mise en place de permanences téléphoniques à la création de cours de français en ligne, des solutions ont été trouvées pour garder le lien avec les personnes accompagnées.

L'incapacité de l'État à répondre aux besoins primaires des populations les plus précaires, notamment les habitant·e·s des bidonvilles, a conduit les équipes à participer à la création de plateformes d'aide alimentaire.

Suite au travail de plaidoyer, la municipalité de Montpellier a adhéré à la charte de L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA). Le dialogue est ouvert en vue de trouver des solutions innovantes aux problèmes d'hébergement, et à l'absence de prise en charge de mineur·e·s isolé·e·s placé·e·s par l'aide sociale à l'enfance dans des hôtels. Une réflexion est engagée pour une action concertée au bénéfice des habitant·e·s des bidonvilles de l'agglomération.

## ■ Nord Picardie

### Apporter malgré tout des réponses aux nombreuses demandes d'informations

Les équipes se sont mobilisées pour « inventer » et mettre en place de nouvelles manières d'agir pour poursuivre leur accompagnement.

Des permanences téléphoniques ont été mises en place. Les bénévoles se sont aussi organisé·e·s pour répondre aux nombreuses demandes d'informations reçues par email, estimées à plus de 5 000. L'enseignement du français à distance a été tenté, mais s'est avéré inadapté pour les personnes ayant un niveau grand-débutant.

Les formations ainsi que les rencontres régionales et locales se sont poursuivies par visio-conférence, parfois même intensifiées, pour garder le lien entre les équipes malgré le contexte dégradé.

## ■ Normandie

### Maltraitance institutionnelle par la préfecture de Rouen : la justice saisie

Soutenus par vingt maires de l'agglomération rouennaise, La Cimade et ses partenaires n'ont cessé de dénoncer tout au long de l'année la manière dont sont traitées, par les

services de l'État, les personnes étrangères vivant en Seine-Maritime : refus d'instruction de demandes de titre de séjour, perspective impossible de régularisation des travailleurs sans-papiers et des familles dont les enfants sont scolarisés ou nés en France et dématérialisation généralisée. Le tribunal administratif de Rouen a été saisi, dans l'objectif de faire reconnaître l'illégalité des pratiques de la préfecture.

## ■ Outre-mer

### Un extrême dénuement aggravé par la crise sanitaire

La crise sanitaire a révélé l'extrême dénuement dans lequel est plongée une partie des habitant·e·s des territoires d'outre-mer et en particulier les personnes étrangères. La Cimade s'est mobilisée avec ses partenaires pour dénoncer l'absence d'accès à l'eau en pleine pandémie pour des quartiers entiers de Mamoudzou à Mayotte ou encore la mise à la rue de personnes expulsées d'habitats précaires sans solution de relogement en Guyane.

Même si une amélioration des conditions de vie des personnes a pu être constatée, la vigilance reste de mise. La participation de La Cimade au collectif Migrants Outre-mer est primordiale pour assurer ce travail de défense des droits. Articulée aux partenariats locaux, cette structure permet d'organiser des stratégies globales en mutualisant les compétences juridiques et politiques. L'objectif est de mettre fin aux régimes d'exceptions qui perdurent dans ces départements.

## ■ Sud-Est

### En 2020 garder le cap : la lutte pour les droits des personnes étrangères.

Pour la première fois les équipes ont été confrontées aux conséquences de la dématérialisation. Mais malgré la crise sanitaire, les observations aux frontières tout comme les dynamiques de mutualisation des groupes de travail régionaux ont perduré.

2020 a été marquée par le (re)démarrage des coordinations de sans-papiers. Peu avant l'été, un certain nombre de mobilisations ont réclamé une régularisation large et durable, notamment à Marseille. Certain·e·s parmi nous ont participé à la réussite du projet de la Marche des Solidarités, dont l'un des cortèges s'est élancé de Marseille pour rejoindre Paris.

## ■ Sud-Ouest

### Mobilisation avec la Marche des Solidarités !

Tout au long de l'année, des bénévoles et salarié·e·s de la région se sont investi·e·s aux côtés des collectifs sans-papiers dans l'initiative de la Marche des Solidarités, autour de ces trois revendications : régularisation des sans-papiers, fermeture des CRA et logement pour tou·te·s. Ils et elles ont participé localement à l'organisation de manifestations publiques de soutien, comme à Cahors, Figeac, Mont-de-Marsan, Toulouse, Hendaye, Bordeaux, Auch, Montauban, Castres ou encore Tarbes. Certain·e·s ont participé à la manifestation du 17 octobre à Paris.



## ASILE ET SÉJOUR

En 2020, les effets de la crise sanitaire ont fortement impacté l'accès aux titres de séjour : fermeture des administrations, ordonnances multiples et complexes modifiant l'état du droit, extension de la dématérialisation des procédures... Autant d'évènements qui ont plus que jamais plongé de nombreuses personnes dans une violente précarité administrative et sociale. Dans ce contexte, les équipes de La Cimade ont continué à se former et à se mobiliser pour répondre aux besoins des personnes étrangères et obtenir des avancées individuelles et collectives. Ainsi, des décisions favorables ont pu être obtenues sur l'accès à l'administration ou les conditions matérielles d'accueil.

### ■ LA CRISE SANITAIRE, ACCÉLÉRATRICE DES DYSFONCTIONNEMENTS DU SERVICE PUBLIC

Dans un contexte de dysfonctionnements voire de saturation des services « étrangers » des préfectures, la fermeture des administrations pendant le premier confinement a achevé de gripper les rouages : malgré des mesures prolongeant certains documents de séjour, de nombreuses personnes n'ont pas pu renouveler leur titre de séjour ou bien ont vu leur rendez-vous de première demande, si longtemps attendu, annulé sans report. La Cimade a décrypté les complexes mesures gouvernementales et a informé, via son site Internet, ses réseaux sociaux et ses permanences téléphoniques, les

personnes étrangères de leurs droits et possibilités. Elle a également saisi le gouvernement de demandes de mesures supplémentaires pour protéger au mieux les personnes vulnérables, sans être toujours écoutée.

En 2020, de nombreuses personnes n'ont pas pu renouveler leur titre de séjour.

### ■ LES PERSONNES ÉTRANGÈRES GARDÉES À DISTANCE DES ADMINISTRATIONS

Véritable casse-tête depuis de nombreuses années, la dématérialisation des démarches a pourtant été la stratégie privilégiée par le ministère de l'Intérieur et les préfectures pour réorganiser l'accès au séjour à la sortie du confinement. L'obligation d'obtenir un rendez-vous par Internet a été quasi-généralisée, mais les créneaux, en nombre insuffisant, sont souvent impossibles à obtenir. La Cimade a continué à documenter ces situations grâce à son robot « À guichets fermés », démontrant dans plusieurs départements une nette dégradation de la situation en 2020. Les pouvoirs publics ont, de plus, imposé de nouvelles téléprocédures de dépôt des demandes de titres, générant de nouvelles difficultés : exigences de pièces illégales, absence de récépissé constatant le dépôt de la demande... Les équipes



de La Cimade ont accompagné de nombreuses actions collectives et contentieuses, notamment en Île-de-France ou en Normandie, à Rouen, pour que soit respecté le caractère non-obligatoire du recours au numérique pour accéder au service public.

### ■ DES MOBILISATIONS FORTES POUR LA RÉGULARISATION DES PERSONNES SANS-PAPIERS

Bloquées dans l'accès aux droits, de nombreuses personnes étrangères en situation administrative précaire ont pourtant fait partie des « premier-e-s de corvée ». Cette situation particulièrement injuste a fait naître un mouvement puissant, porté par les collectifs de personnes sans-papiers et par de nombreuses structures associatives et syndicales, en faveur de la régularisation de toutes et tous. En avril 2020, La Cimade a lancé une campagne autour de 5 propositions pour la régularisation large et durable des personnes sans-papiers. La Cimade a soutenu des manifestations partout en France. La Marche nationale des sans-papiers a réuni à l'automne 2020 des centaines de marcheurs et marcheuses depuis les quatre coins de la France vers Paris. En complément, des affiches collées dans l'espace public en faveur de la régularisation et une campagne sur les réseaux sociaux ont été portées par les équipes de La Cimade.

Les équipes de La Cimade ont accompagné de nombreuses actions collectives et contentieuses, pour que soit respecté l'accès au service public pour toutes et tous et pour la régularisation des personnes sans-papiers.



© Valentina Pacheco

### LE DROIT D'ASILE

Défendre le droit d'asile pour les victimes de persécutions ou menacées par les conflits est au cœur de la mission de La Cimade. Au quotidien, les équipes de La Cimade s'investissent pour obtenir des avancées collectives et individuelles.

En 2020, la pandémie a fortement impacté le système d'asile en France. À l'Office Français de Protection des Réfugiés et

Apatrides (OFPRA), 95 584 demandes ont été introduites, soit une baisse de 30% par rapport à 2019.

La première nationalité de demande est afghane. À noter que 70 036 décisions ont été prises (90 000 en incluant les mineur.e.s) avec un taux d'accord de 19,8%.

Le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile est toujours saturé.

### ■ CRÉER DE LA JURISPRUDENCE AU BÉNÉFICE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

En 2020, le travail juridique effectué par La Cimade vise à créer une jurisprudence favorable aux personnes étrangères, face aux dérives de l'administration.

Le 8 juin 2020, le Conseil d'État a suspendu une ordonnance qui prévoyait de faire examiner tous les recours déposés à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) par un juge unique, en privant ainsi le demandeur d'asile de la garantie de la collégialité des juges.

La Cimade et ses partenaires associatifs ont obtenu du Conseil d'État une annulation partielle du décret d'application de la loi de 2018 : l'audition par l'OFPRA dans les zones d'attente ne peut pas se faire par le biais du téléphone et la police aux frontières ne peut pas refuser l'entrée à une personne interceptée dans la bande des dix kilomètres d'une frontière interne.

Pour tenter de débloquer les demandes de visa des familles de réfugiés et de résidents, empêchées d'entrer en France par les consulats, La Cimade et ses partenaires ont déposé un référé-suspension auprès du Conseil d'État.

### ■ ACCOMPAGNER LES PERSONNES QUI DEMANDENT L'ASILE

Au niveau national et dans les régions, La Cimade accompagne des personnes en quête d'une protection internationale, en leur fournissant les informations appropriées sur la procédure et en les préparant à l'entretien à l'OFPRA.

En 2020, 200 personnes ont été accompagnées lors de leur entretien à l'OFPRA.

Les bénévoles impliqués dans les permanences asile sont régulièrement formés et soutenus par les salariés qui développent une expertise en la matière. Du fait de l'épidémie, des formations à distance se sont développées. Deux formations spécifiques ont été dispensées aux bénévoles agréés pour accompagner les demandeurs d'asile lors des entretiens avec l'officier de protection, à Aix et à Lille. Une formation a été organisée sur la réunification familiale entre les équipes des régions Franche-Comté Bourgogne et Normandie. Cet accompagnement a été complété par la diffusion d'un bulletin d'information dédié aux questions d'asile et par un groupe de travail national qui s'est réuni pour réfléchir à un accompagnement alternatif des demandeurs d'asile.

Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile est largement saturé.



## PRISON, RÉTENTION ET EXPULSIONS

La France prononce à elle seule un quart des décisions d'obligations de quitter le territoire français (OQTF) prises au sein de l'Union européenne. La crise sanitaire n'a pas enrayé cette « machine à expulser » : les personnes assignées à résidence étaient toujours tenues à leurs obligations de pointage durant les confinements, et aucun moratoire sur le prononcé des OQTF n'a été décidé.

En pleine pandémie, 4 700 personnes ont été enfermées par les préfetures dans les huit centres de rétention (CRA) où La Cimade intervient. Malgré le plaidoyer de La Cimade, le gouvernement a refusé de fermer les CRA, au détriment de la santé, des droits et des libertés des personnes.

En prison, afin de lutter contre la double peine La Cimade informe les personnes sur leur situation et les assiste dans leurs démarches juridiques et administratives.

### ■ EN 2020, UNE ADAPTATION DES ACTIONS

Suite aux restrictions sanitaires, nos actions ont été adaptées : conseils aux personnes étrangères publiés sur internet, formations des bénévoles et partenaires associatifs par vidéoconférence, etc. Des actions spécifiques (veille, plaidoyer, communication, contentieux stratégique) ont été menées à propos des refoulements aux frontières internationales (Mayotte et Comores, zones aéroportuaires parisiennes).

Un groupe de travail consacré à l'accès aux droits des personnes ni expulsées ni régularisées, sous le coup d'interdictions de retour, a été constitué pour faire face à l'augmentation de ces interdictions depuis 2018. Une journée d'échanges et de réflexion consacrée aux droits des personnes étrangères face aux forces de l'ordre (dans les lieux d'enfermement et aux frontières notamment) s'est également tenue en décembre.

## ■ ACCOMPAGNER LES PERSONNES RETENUES, DÉNONCER

Présente dans les Centres de Rétention Administrative (CRA) de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Hendaye, Le Mesnil-Amelot, Cayenne, Point-à-Pitre et Saint-Denis de La Réunion, La Cimade a accompagné les personnes retenues dans l'exercice de leurs droits ; une partie de l'année à distance via des permanences téléphoniques, et la majorité en présentiel.

Malgré le plaidoyer mené par La Cimade pour réclamer la fermeture des CRA, le gouvernement s'y est opposé. D'abord ralentie au début de la pandémie, leur activité a repris avec des taux d'occupation dépassant bien souvent les 70 %. Les protocoles sanitaires insuffisants et le fait qu'un enfermement de longue durée, marqué par la promiscuité, rendait impossible l'application stricte de gestes barrières ont conduit à de multiples clusters. La santé des personnes enfermées a ainsi été mise en danger, y compris pour celles qui étaient affectées de comorbidités importantes.

La liberté et les droits des personnes ont aussi été bafoués, les expulsions étant en outre bien souvent impossibles du fait de la fermeture des frontières. Les CRA ont ainsi été utilisés pour punir, dissuader, ou mettre au ban les personnes étrangères visées jusqu'à l'acharnement par cette politique. Ce bannissement a été particulièrement marqué pour les personnes ayant déjà été condamnées par la justice qui ont été envoyées abusivement en rétention dès lors qu'elles avaient purgé leur peine et que leur expulsion était impossible. À partir de ces observations, La Cimade a dénoncé les graves dérives de cette politique à travers de nombreux communiqués régionaux ou nationaux, le rapport annuel sur les centres de rétention et les actions de plaidoyer en direction des parlementaires et des autorités administratives indépendantes.

L'association s'est également mobilisée tout au long de l'année au sein du *Réseau de visiteurs du CRA de Oissel* (Rouen) en allant à la rencontre des personnes enfermées, et a travaillé à Orléans et à Lyon sur des projets de mobilisation contre la construction de nouveaux CRA.

En pleine pandémie, 4 700 personnes ont été enfermées par les préfetures dans les huit centres de rétention (CRA) où La Cimade intervient. Malgré le plaidoyer de La Cimade, le gouvernement a refusé de fermer les CRA, au détriment de la santé, des droits et des libertés des personnes.

## ■ INTERVENIR EN PRISON ET LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DOUBLE PEINE

Fin décembre 2020, les personnes détenues étrangères représentaient près d'un quart de la population carcérale, un chiffre en augmentation depuis plusieurs années.

**Parce que rien ne justifie une différence de traitement entre les personnes détenues sur le seul fondement de leur nationalité, et en raison des difficultés spécifiques auxquelles sont confronté-e-s les étranger-e-s en**

## prison, La Cimade intervient en milieu carcéral pour l'accès effectif des personnes au droit.

L'incarcération constitue un obstacle souvent insurmontable pour enregistrer une demande d'asile, déposer une demande de titre de séjour ou pour contester une mesure d'expulsion. Les sorties anticipées sont négligeables, la sortie reste souvent synonyme d'un enfermement en rétention. Les étranger-e-s sont confronté-e-s à des difficultés spécifiques qui entretiennent un vécu carcéral différencié : isolement accru du fait des barrières de la langue et de l'écrit, éloignement géographique des proches, incompatibilité de la détention avec la législation dérogatoire du code des étranger-e-s, etc. Ainsi, pour ne pas faire de ces constats une fatalité, 170 bénévoles de La Cimade interviennent dans 75 prisons afin de lutter contre toutes les formes de double peine.

## ■ L'ACCÈS EFFECTIF AU DROIT À L'ÉPREUVE DE LA PANDÉMIE

L'activité en prison a été fortement impactée par la situation sanitaire en 2020. Du jour au lendemain, les prisons se sont fermées à toute personne extérieure, et la population pénale a diminué d'environ un cinquième au cours du 1er trimestre, bien que les personnes étrangères aient moins bénéficié des mesures visant à réduire la population carcérale. Dans un contexte très variable d'une région à une autre, La Cimade a dû s'adapter afin de permettre un accès effectif au droit à distance, par téléphone ou par courrier, ou par la transmission de documents destinés aux agent-e-s pénitentiaires.

Les personnes étrangères, elles, en sont ressorties davantage précarisées : les spécificités inhérentes à leur détention ont aggravé davantage l'exclusion dont elles font l'objet. À titre d'exemple, il n'est pas prévu que les affiches sensibilisant au respect des gestes barrières soient systématiquement traduites, ni que les placements en rétention des sortant-e-s de prison soient stoppés, en dépit des possibilités réduites d'expulsion. La pandémie agit pour les étranger-e-s comme un élément de vulnérabilité supplémentaire.



© Jérémie Young



## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE

Pendant la crise sanitaire, les équipes sociales de La Cimade ont été en première ligne pour assurer leurs missions auprès d'un public plus fragilisé que jamais. Dans ses centres de Massy et Béziers, La Cimade a poursuivi sa mission d'hébergement et d'accompagnement global, tout en s'efforçant de préserver les résident-e-s de l'épidémie. À Montpellier, le centre de santé mentale Frantz Fanon a adapté son activité pour soutenir au mieux les personnes en souffrance psychologique. Alors que les carences de l'État en matière d'hébergement se font plus criantes que jamais, La Cimade développe à Montpellier son action de défense et d'accès au droit commun auprès des habitant-e-s de bidonvilles.

### ■ DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DÉGRADÉES

Les dispositifs nationaux d'hébergement restent sous-dotés, incapables de prendre en charge l'ensemble des situations. De nombreuses personnes et familles ne peuvent pas être hébergées dans le dispositif national d'asile, qui compte seulement 43 600 places en CADA, 8 700 places en Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) et 64 500 places dans d'autres lieux d'hébergement d'urgence.

Cette situation est le résultat du manque de volonté politique et de moyens pour respecter le principe d'accueil inconditionnel, et qui se traduit également par un

durcissement des conditions d'accès à l'hébergement et aux droits fondamentaux.

La Cimade dénonce ces faits depuis des années, avec d'autres associations, fédérations et collectifs. En 2020, alors que la crise sanitaire a rendu la situation plus alarmante que jamais, nos alertes se sont multipliées pour exiger la mise en place par le gouvernement et les autorités locales des mesures de prévention et de protection du Covid-19 essentielles pour les personnes vivant à la rue, dans des squats ou des bidonvilles.

### ■ À MASSY, LE CENTRE D'HÉBERGEMENT EN MODE URGENCE SANITAIRE ET SOCIALE !

En 2020 malgré une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, le CPH (Centre d'Hébergement Provisoire) de Massy a continué à héberger et accompagner 136 personnes au total : 93 personnes réfugiées et 14 familles de réfugié-e-s (43 personnes) auparavant hébergées en hôtel social.

Lors du premier confinement la mission a été recentrée sur l'hébergement et la gestion de la crise sanitaire, sans aucun personnel médical et avec une équipe réduite au strict minimum. La capacité d'adaptation de tou-te-s a été mise à rude épreuve mais le nombre de cas est resté limité et il n'y a eu ni hospitalisation ni décès.

L'impact économique et social le plus visible de cette année 2020 a été la précarisation des emplois et le décrochage scolaire. La fracture numérique a laissé sur le bord de la route de nombreux enfants et adultes en formation, malgré nos efforts dès la sortie du premier confinement pour fournir des ordinateurs et améliorer la connexion internet du foyer.

Cette année particulière a toutefois vu naître un nouveau projet d'établissement pour les cinq ans à venir avec 4 priorités :

- Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement
- S'attaquer aux causes structurelles du nonaccès aux droits
- Lutter contre les discriminations et les rapports de domination
- Créer les conditions d'une participation effective de toutes et tous.

## ■ AU CADA DE BÉZIERS, LA VIE MALGRÉ TOUT

Le centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) de Béziers a accueilli 159 personnes durant l'année 2020. 44 personnes ont quitté le centre et 58 nouvelles personnes sont arrivées, dont 8 naissances qui ont apporté des sourires et de l'espoir. Les nationalités n'ont jamais été aussi nombreuses avec pas moins de 31 nationalités représentées : le monde en miniature !

Le ralentissement des arrivées sur le territoire s'est ressenti au centre avec un accueil moins important de familles et corollairement une plus forte demande des personnes isolées. Si les organismes en charge de l'asile ont très peu fonctionné durant la première période de confinement, ce n'a pas été le cas pour la deuxième. Cette situation a été très éprouvante pour l'équipe du centre qui a dû fonctionner en effectif réduit pour respecter les consignes sanitaires, tout en assurant son activité d'accompagnement au niveau habituel.

De nombreuses personnes accompagnées dans un réseau solidaire autour du centre ont été fortement mises en difficulté par l'arrêt des associations d'aide alimentaire et de première nécessité, ainsi que par l'impossibilité de trouver du travail.

Malgré le contexte difficile, l'équipe s'est efforcée de maintenir les activités sociales lorsque cela était possible (jardin partagé, atelier vidéo pour les enfants, séances d'art plastique, atelier cuisine) pour apporter un peu de vie aux résident-e-s du centre.

31 nationalités représentées au centre de Béziers.

## ■ AU CENTRE FRANTZ FANON, SOIGNER ET FORMER LES PROFESSIONNELS

Le centre Frantz Fanon a adapté son activité de soins à l'évolution de la crise sanitaire, en poursuivant l'accompagnement psychologique des patient-e-s, et en coordonnant en parallèle une plateforme téléphonique pour toutes les personnes en situation d'exil et en souffrance psychologique durant le premier confinement dans le Gard et l'Hérault. Pour cela, 25 psychologues (du centre Frantz Fanon, de l'équipe bénévole de la Psymade et psychologues extérieurs) ont été mobilisé-e-s.

En 2020, 209 personnes ont été accompagnées, avec une file active de 137 patient-e-s. 1 380 consultations psychologiques, 270 consultations médicales et 266 consultations juridico-sociales ont été effectuées en 23 langues, soit au total 1 916 consultations (+ 41% par rapport à 2019).

Un protocole d'accompagnement spécifique pour les enfants et un soutien à leur famille pour une prise en charge psychologique plus rapide ont été mis en place.

Parallèlement à cette activité de soins, le centre a effectué les formations programmées auprès des professionnels, en dehors des périodes de confinement. L'action de formation continue des interprètes du centre en tant que co-thérapeutes (c'est-à-dire comme acteurs privilégiés et non substituables, au même titre que les thérapeutes) s'est poursuivie.

Par ailleurs, le centre a continué ses ateliers mensuels qui

alternent approches théoriques et analyses de pratiques professionnelles, coanimés par une psychologue du centre et une interprète professionnelle formatrice.

Un cahier de formation a été mis en ligne sur le site internet <https://centrefrantzfanon.org/>, et la programmation du Diplôme Inter Universitaire « Exil, droit et santé » en partenariat avec la faculté de Médecine, Médecins du Monde et Osiris, qui débutera en janvier 2022 a été finalisée.

Sur le centre de soins, en 2020, 209 patient-e-s ont bénéficié d'un suivi avec 1380 consultations psychologiques, 270 consultations médicales et 266 consultations juridico-sociales, soit une augmentation de 41% par rapport à 2019, et dans un total de 23 langues !

## ■ À MONTPELLIER, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL AUPRÈS DES HABITANT-E-S DE BIDON-VILLES

Dans le cadre de la politique nationale de résorption des bidonvilles pilotée par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), La Cimade comprend une équipe financée par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) depuis 2015, pour mener à bien un travail d'accompagnement social global de personnes vivant en bidonville à Montpellier.

L'équipe accompagne environ 300 personnes de l'UE et hors UE vivant dans cinq bidonvilles. Elle a pour mission de faire de l'accès au droit commun, et notamment de l'insertion professionnelle, de l'accès au séjour et au logement à travers un travail de médiation sociale, en développant des projets et des partenariats avec de nombreux acteurs locaux. L'année 2020 a été marquée notamment par la précarisation du public liée à la crise sanitaire.



© Zabbar-Cristofor Cana



## APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

En 2020, les équipes de l'action linguistique ont continué à se mobiliser avec beaucoup de créativité et de combativité pour être au plus près des personnes accompagnées.

### ■ SOUTIEN DES ÉQUIPES, ADAPTATION DES PRATIQUES ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

De nouvelles dynamiques ont dû être mises en place pour adapter nos pratiques à la situation particulière induite par la crise sanitaire.

Lors du premier confinement en mars 2020, **les activités d'apprentissage ont été suspendues en présentiel. Elles ont continué, dans un premier temps**, via des documents photocopiés, des sites web et des applications smartphones. Afin de **faciliter la compréhension de la situation sanitaire**, des textes et vidéos traduits en différentes langues pour adultes et enfants ont été largement diffusés. Des tutoriels ainsi que des attestations de déplacement

dérogatoire traduites ou simplifiées ont aussi été relayés pour éviter l'isolement des personnes les plus éloignées de la langue française.

Par la suite, **une chaîne de solidarité** s'est mise en place entre salarié-e-s, bénévoles et apprenant-e-s pour limiter l'isolement des plus fragiles.

Puis **l'expérimentation du distanciel a commencé**, notamment à travers l'application pour smartphone WhatsApp, qui s'est avérée être l'outil le plus polyvalent et le plus accessible à toutes et tous. Ces nouvelles pratiques ont posé la double question de la montée en compétence numérique des bénévoles et de l'accès au matériel / connexion internet des apprenant-e-s.

## Retrouvailles du mois de juin

En juin, après la levée du premier confinement, des **temps de convivialité en extérieur** ont pu être programmés, notamment à La Réunion, à Béziers, à Lille, à Tarbes et à Caen. Ces moments forts ont été l'occasion de poser des mots en français sur la période de confinement.

À la Réunion, ces retrouvailles ont été l'occasion de **finaliser des projets culturels** : carnet de voyage présenté au festival « Embarquement immédiat » et le livret « Clboulette, MAssalé et DEgustation de La Cimade » mêlant cuisine, apprentissage du français et dessin. La Cimade est convaincue que les pratiques artistiques et culturelles sont un véritable levier d'action pour l'appropriation de la langue.

## La rentrée de septembre

En septembre, grâce à un **protocole sanitaire rigoureux**, certaines équipes ont pu reprendre leurs activités en présentiel par petits groupes. Puis, lors du deuxième confinement, les équipes ont mis à profit leurs expériences et ont pu **enclencher à nouveau les activités à distance**. Le groupe de Montpellier a, par exemple, mis en place un dispositif hybride entre présentiel et distanciel.

Nous avons constaté que les solutions numériques fonctionnaient pour les apprenant·e·s ayant une certaine maîtrise du français, mais laissaient bien souvent de côté les personnes les plus débutantes : dans le cadre du retour à la normale de nos activités, **le numérique ne pourra être envisagé qu'en complément des activités en présentiel**.

## Quelques exemples d'innovations solidaires

À Tarbes, des **ateliers d'écritures** en distanciel ont été mis en place, à Marseille, une **page Facebook** a été lancée, à Montpellier, un **compte Instagram** (@cours\_de\_français\_cimade) a vu le jour. À Béziers, c'est une **boîte aux lettres de dépôt/retrait** d'exercices, corrections et attestations qui a été créée pour les apprenant·e·s éloigné·e·s du numérique.

## ■ FORMATION DES ÉQUIPES ET MUTUALISATION DES PRATIQUES

Pour structurer l'action linguistique et faire monter ses bénévoles en compétences, La Cimade propose différents types de formation et d'accompagnement. En 2020, 3 axes ont été privilégiés : les formations, le partage d'expériences et le soutien spécifique aux équipes.

Un **répertoire des formations** gratuites et disponibles en ligne a été constitué. Des formations spécifiques ont été proposées par l'équipe du **Radya**, partenaire historique de La Cimade sur les ASL. Afin de conserver une dynamique collective, plusieurs **réunions nationales** ont eu lieu avec les référent·e·s des actions d'apprentissage du français.

## ■ LES ACTIONS POLITIQUES

La Cimade a été partie prenante, fin janvier, de la **semaine de mobilisation du collectif « Le français pour tous »**, qui dénonçait l'utilisation de la connaissance de la langue pour **durcir les conditions d'accès aux droits** pour les personnes étrangères. Un recours administratif a été adressé par le collectif au Premier Ministre, M. Edouard Philippe, au sujet du décret d'application élevant **le niveau d'exigence pour l'accès à la nationalité française**.

**La Cimade a défendu deux revendications liées à la problématique de la langue dans ce contexte de crise sanitaire :**

- La mise à disposition d'attestations dérogatoires de déplacement classiques et simplifiées dans les mairies, pharmacies et magasins de première nécessité.
- L'arrêt des contrôles d'attestation aux abords des lieux nécessaires aux soins des personnes exilées, afin de ne pas amplifier le risque réel de renoncement de ces personnes à se faire soigner.

## L'inclusion numérique

Le 17 juin, La Cimade est intervenue au Sénat lors de la table ronde des associations « **Lutte contre illettrisme et pour l'inclusion numérique** ». Elle y a abordé les questions liées au numérique et la maîtrise de la langue française ainsi que les écueils d'une généralisation de la **dématérialisation des prises de rendez-vous en préfectures**.

En 2020, 3 axes ont été privilégiés : les formations, le partage d'expériences et le soutien spécifique aux équipes.





## VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S

Les violences concernent toutes personnes, françaises comme étrangères. Mais comme elles n'ont pas la nationalité française, les personnes étrangères sont confrontées à des obstacles supplémentaires, soit parce que les textes qui leur sont appliqués sont moins protecteurs, soit parce que les pratiques des différents acteurs les empêchent d'accéder à leurs droits. Le soutien de La Cimade est essentiel. Depuis quelques années, dans toutes les régions de France, les permanences de La Cimade ont vu arriver de nombreux et nombreuses jeunes non informé·e·s de la possibilité de demander une protection, rejeté·e·s par le système de protection de l'enfance et menacé·e·s d'expulsion.

### ■ FAIRE APPLIQUER LA LOI POUR PROTÉGER LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE

Les personnes victimes de violences sont majoritairement des femmes, quels que soient leur pays d'origine et leur catégorie socio-professionnelle. Une très grande majorité d'entre elles ont entre 20 et 35 ans. En 2020, près de 2 500 personnes ont été conseillées dans leurs démarches au sein des permanences de La Cimade.

De nombreux pays ont constaté une **augmentation des violences** faites aux femmes, notamment domestiques. Avec des mesures imposant l'isolement, la France ne fait pas exception. Les femmes étrangères sont aussi concernées et se sont retrouvées dans des situations d'exploitation sans pouvoir être protégées, malgré l'augmentation de places d'hébergement et de dispositifs mis en place. Certaines n'ont pas réussi à porter plainte contre l'auteur·e de violences, d'autres n'ont pas eu l'information liée à la mise en place de dispositifs spécifiques. **Les difficultés ont été multiples : ne pas pouvoir se déplacer, quitter le domicile conjugal ou le lieu d'exploitation, rencontrer un·e avocat·e, accéder aux soins, se nourrir, et aussi pouvoir indiquer le motif de ces démarches dans une attestation de sortie, de manière confidentielle...** Par ailleurs, les administrations et les permanences physiques d'associations, comme La Cimade, ayant été généralement fermées lors du premier confinement, il a été difficile d'informer les personnes étrangères victimes de violences dans une langue qu'elles comprennent.



En 2020, La question de **la traite des êtres humains** est toujours d'actualité et la pandémie a eu un impact énorme sur le statut migratoire des travailleurs et travailleuses, certaines activités ayant cessé ou disparu. Les bénévoles de La Cimade ont continué d'accompagner dans leurs démarches des dizaines de personnes ayant fui des **persécutions liées au genre** pour demander une protection internationale. Les demandes d'asile sont longues et nécessitent un savoir-faire important dans la préparation du récit d'asile et de l'entretien à l'OFPRA. Avec la fermeture des frontières, leur nombre a cependant diminué. Les bénévoles de La Cimade ont également beaucoup travaillé pour permettre un **accompagnement global de ces personnes victimes de violences** (suivi psychologique, médical, social, mise à l'abri, éloignement géographique, etc).

La question de la traite des êtres humains a encore été centrale en 2020, la pandémie ayant eu un impact énorme sur le statut migratoire des travailleurs et des travailleuses.

En 2020, la « hotline », soutien juridique pour les bénévoles et salarié-e-s de La Cimade a permis de répondre et de conseiller les bénévoles et salarié-e-s en régions afin de savoir comment conseiller au mieux la personne dans ses démarches.

En 2020, les formations sur les droits des personnes étrangères victimes de violences ont été principalement réalisées en visioconférence, tout comme la participation à des colloques et tables rondes. Par ailleurs **les actions de plaidoyer** ont permis de mieux prendre en considération la situation des personnes victimes de violences.

Enfin, La Cimade continue d'interpeller **les autorités administratives indépendantes et les acteurs internationaux**. Toutes ces actions, auditions et échanges contribuent à l'amélioration des politiques publiques et des pratiques administratives.

## ■ EXIGER LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES EN DANGER ISOLÉ-E-S

Depuis quelques années, dans toutes les régions de France, les permanences de La Cimade ont vu arriver de nombreux et nombreuses jeunes non informé-e-s de la possibilité de demander une protection, rejeté-e-s par le système de protection de l'enfance et menacé-e-s d'expulsion. Plus les enfants sont jeunes et récemment arrivés sur le territoire, plus ils sont vulnérables.

**L'accompagnement de ces jeunes dans nos permanences** est de plus en plus important : information sur leurs droits, réalisation de contentieux pour leur permettre d'être mis

à l'abri en attendant leur évaluation par le département, recours devant le juge des enfants ou demande de contrat « jeunes majeurs » en vue de leur sortie du dispositif de l'aide sociale à l'enfance et de leur insertion en France. Ces jeunes peuvent être accompagné-e-s dans l'accès à un état civil et l'obtention de documents d'identité, et conseillé-e-s pour une demande d'asile ou le dépôt d'une première demande de titre de séjour.

**La crise sanitaire est venue renforcer les obstacles à l'accès à une protection effective pour les mineur-e-s isolé-e-s.** Les quelques mesures prises par le gouvernement et les recommandations adressées aux conseils départementaux n'ont pas suffi à préserver tous les enfants de la rue. Des départements ont continué de leur refuser l'accueil provisoire d'urgence, en violation de la loi. D'autres mettent fin à leur prise en charge après avoir remis en cause leur minorité. Des ordonnances de placements provisoires prises par les juges des enfants n'ont pas été exécutées. L'épidémie de Covid-19 a immanquablement renforcé les risques rencontrés par ces jeunes dont l'état de santé est déjà fragilisé : impossibilité de respecter les mesures de confinement, accès insuffisant à l'alimentation, à l'hygiène et à l'eau, carences d'informations adaptées sur les gestes barrières et les précautions à prendre, difficultés d'accès aux soins.

C'est pourquoi, les bénévoles de La Cimade ont développé des compétences, au-delà du droit des étrangers, pour accompagner ces enfants dans leurs différentes démarches administratives mais aussi pour leur permettre d'être scolarisé-e-s, d'avoir un toit ou encore d'accéder à des soins. Toutes les actions menées par La Cimade permettent de favoriser l'accès effectif aux droits de ces enfants en danger, qui, parce qu'ils et elles sont étranger-e-s ne sont pas protégé-e-s.

En 2020, le **travail inter associatif** mené a permis de communiquer largement sur la situation des enfants étrangers et de développer un travail de plaidoyer.

**Des mobilisations et des rencontres avec les avocats, les juges des enfants, des conseils départementaux** ont été maintenues, souvent à distance. Des échanges au niveau local ou régional ont permis d'élaborer des stratégies pour contourner les difficultés et proposer des pistes d'actions pour faire appliquer les textes.



© Rafael Flichman



## SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE

En 2020 aux frontières extérieures de l'Union Européenne comme sur le territoire européen, la crise sanitaire s'est ajoutée à la crise de l'accueil. Les États, notamment européens, ont continué leur politique de mise à l'écart des personnes exilées malgré les appels répétés des Nations Unies et de la société civile, dont La Cimade, à respecter les droits et à protéger toutes personnes en cas de pandémie.

Au-delà des frontières européennes, La Cimade agit pour promouvoir le respect des droits des personnes exilées le long de leur parcours migratoire.

### ■ EXIGER LA PROTECTION DES PERSONNES EN DANGER AUX FRONTIÈRES EUROPÉENNES

Dès le mois de mars, **La Cimade dénonçait des conditions sanitaires aux frontières de l'UE et demandait que les mesures de protection soient accessibles à toutes et tous. Elle s'est également mobilisée pour dénoncer la politique du « laisser mourir »** aux frontières maritimes de l'UE où la majorité des ONG a été contrainte de suspendre leurs missions de sauvetage tandis que les ports se fermaient successivement.

En lien avec ses partenaires (Amnesty International France, Médecins du monde, Médecins sans frontières, Secours Catholique-Caritas France et l'ANAFE) La Cimade a poursuivi son engagement pour **le respect des droits aux frontières françaises avec l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni** : plaider pour la création d'une commission d'enquête parlementaire ; contribution collective au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies sur la situation des mineur-e-s

isolé-e-s étranger-e-s ; 3<sup>ème</sup> grande maraude solidaire à Montgenèvre ; missions d'observation collectives et actions contentieuses contre les refoulements et la détention arbitraire à la frontière franco-italienne ; mobilisation pour que la distribution alimentaire par les associations humanitaires soit à nouveau permise à Calais ; etc.

## ■ DÉCRYPTER LES ENJEUX INTERNATIONAUX ET EUROPÉENS EN MATIÈRE DE POLITIQUES MIGRATOIRES ET LEURS IMPACTS SUR LES DROITS FONDAMENTAUX

En septembre 2020, la Commission européenne a présenté les grandes orientations de la nouvelle politique européenne d'immigration et d'asile. La Cimade a **partagé son analyse du nouveau Pacte européen migrations et asile et est intervenue dans le cadre de plusieurs rencontres inter-associatives pour présenter les enjeux que soulèvent les propositions législatives présentées.**

En avril 2020, La Cimade a publié une note d'analyse sur la situation des personnes étrangères au Suriname, ainsi qu'à la frontière avec la Guyane française. D'autres missions menées au Mali, au Sénégal et au Niger ont donné à lieu à la publication, en décembre 2020, d'une note d'analyse sur l'utilisation des fonds européens mettant en lumière les priorités de l'UE (le blocage des personnes loin des frontières) au détriment des droits humains. Cette note a été complétée par des analyses détaillées sur le Mali et le Niger. Largement diffusées, celles-ci font l'objet de rencontres entre les partenaires de La Cimade et les autorités publiques afin d'échanger sur les enjeux et modalités de protection des droits des personnes migrantes dans ces pays.

Enfin, La Cimade a organisé une journée de décryptage, suivie par 470 personnes en ligne, sur le thème « Impunité : l'urgence de changer de cap », abordée sous l'angle des migrations, de l'environnement et de la situation en Israël et en Palestine.

**Concernant l'outillage des militant-e-s en interne**, un effort conséquent a été entrepris sur l'impact de la crise sanitaire sur les personnes migrantes aux frontières internes et externes de l'UE. Au-delà des outils d'analyse et de décryptage régulièrement diffusés, plusieurs temps d'échanges et de réflexions sur les questions européennes ont également été organisés (formations en régions, journées régionales et nationales thématiques, festival Migrant'Screen, etc.).

Par ailleurs, les actions lancées en 2019 **sur la question des personnes décédées et disparues** ont permis notamment la publication d'un guide d'information pour accompagner les personnes à la recherche d'une personne morte ou disparue en mer dans l'archipel des Comores. Cet outil pratique est le fruit d'un travail de collecte d'informations auprès d'acteurs institutionnels, d'associations, de militant-e-s, d'avocat-e-s, de chercheur.se.s et de praticien.ne.s, en lien avec notre partenaire Maeecha. Le travail initié dans le Nord Pas-de-Calais et à la frontière franco-italienne en 2019 a permis à La Cimade de créer une foire aux questions (FAQ) sur la procédure française en cas de décès d'une personne exilée.

**En externe**, malgré les restrictions de circulation, de nombreuses rencontres virtuelles ont été organisées afin d'imaginer des mobilisations collectives. Historiquement engagée dans des **réseaux inter-associatifs**, La Cimade a continué à participer activement à la vie de ces collectifs à travers les instances du réseau euro-africain Migreurop et du collectif Loujna Tounkaranké, ou la participation aux activités du CRID, de Des Ponts Pas Des Murs ou encore de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. À travers ces engagements collectifs et en son nom propre, La Cimade a continué à interpeller et communiquer **pour dénoncer le projet d'annexion d'une partie des territoires palestiniens occupés par Israël, les violations du droit international maritime et les entraves à la solidarité en Méditerranée** ou encore dire sa préoccupation face à **l'arrestation de membres de la société civile nigérienne parmi lesquels un membre de l'organisation partenaire AEC.**

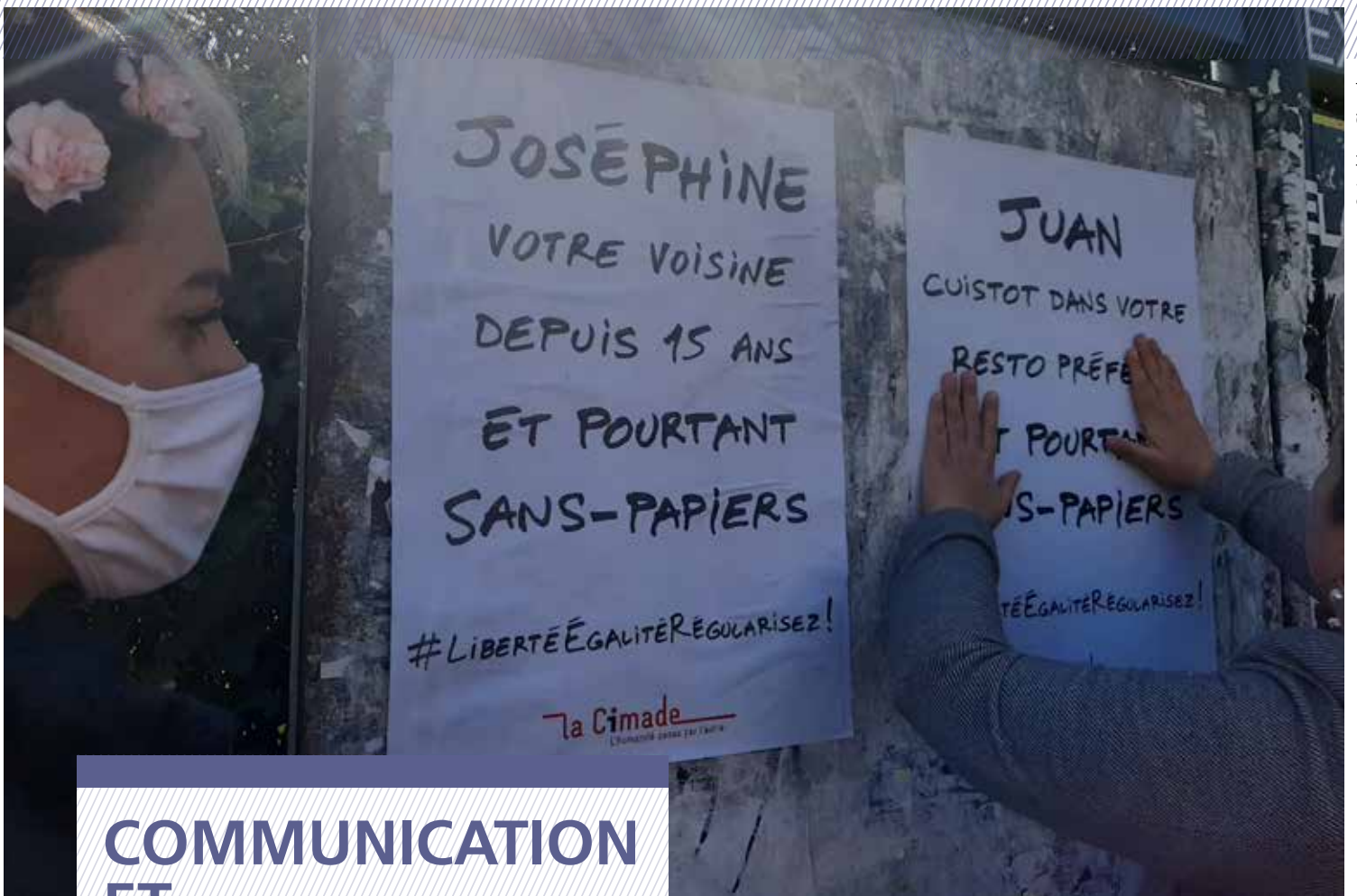
### Mettre fin à la criminalisation des solidarités en Europe et au-delà

En France, La Cimade agit pour en finir avec le délit de solidarité depuis fin 2016, au sein du Collectif Délinquants solidaires et dans le cadre du réseau Migreurop, notamment dans le cas de criminalisation de personnes solidaires elles-mêmes exilées.

En 2020 La Cimade a organisé une journée de décryptage « impunité : urgence de changer de cap » suivie par 470 personnes



© Ségolène Lavernhe



## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

En cette année 2020 si particulière, les actions de communication et de sensibilisation de La Cimade ont été marquées par une montée en puissance des réseaux sociaux et des dispositifs digitaux. La situation des personnes sans-papiers, en première ligne de la crise sanitaire et pourtant privées de droits et de reconnaissance, a été au cœur des messages et mobilisations de l'association.

### ■ CÉLÉBRER 80 ANS DE RÉSISTANCES

L'anniversaire des 80 ans de La Cimade était programmé pour 2019 et 2020. Si les nombreux événements prévus à partir du mois de mars 2020 ont dû être annulés ou reportés, un colloque national sur l'histoire de La Cimade a néanmoins pu se tenir le 25 janvier à Villeurbanne. L'évènement a rassemblé plus de 200 personnes. Trois tables rondes ont retracé certains des engagements de l'association, de 1939 à nos jours, autour de cette question : comment résister face à l'inacceptable ? De courts spectacles et une exposition ont également pu être présentés au public.

### ■ UNE COMMUNICATION EXTERNE TRÈS ACTIVE EN 2020

#### Campagne de communication #LibertéÉgalitéRégularisez

En juin 2020, La Cimade a lancé une campagne pour la régularisation large et durable de toutes les personnes sans-papiers présentes en France, avec la délivrance d'un titre de séjour stable qui garantisse le droit au travail et dans un contexte qui, à terme, vise à atteindre la liberté de circulation et d'installation.

#LibertéÉgalitéRégularisez : un dispositif de mobilisation réussi pour une régularisation large et durable des personnes sans papiers.

Pour faire passer le message de la régularisation des personnes sans-papiers à un plus grand nombre, et avec les restrictions liées à la crise sanitaire, dans un premier temps **La Cimade a opté pour un dispositif de communication digitale, avec l'utilisation du hashtag #LibertéÉgalitéRégularisez sur les différents réseaux sociaux**. Ce dispositif faisait appel à la mobilisation du public via la prise de photos avec des messages liés à la cause, et misait sur la carte de la viralité.

**Une vidéo a également été réalisée, avec la participation de bénévoles et salarié-e-s, pour mettre en avant les propositions de La Cimade pour la régularisation de toutes les personnes étrangères.** Cette vidéo a été partagée plus de 650 fois et a touché plus de 227 000 personnes.

Dans un deuxième temps, La Cimade a mis en place au mois d'octobre une pétition digitale et une action de mobilisation, un collage sauvage d'affiches, présentant cinq profils de personnes sans-papiers. Nos bénévoles et salarié-e-s ont ainsi collé partout en France les histoires d'Aïssa, Juan, Joséphine, Soraya et Hassan pour sensibiliser les passant-e-s sur la réalité des personnes sans-papiers.

Avec cette campagne pour une régularisation large et durable des personnes sans-papiers, nous avons atteint plus 350 000 personnes sur Facebook, Twitter et Instagram.

### Dispositif pour la journée du bénévolat

Le 5 décembre nous avons célébré la journée internationale du bénévolat, avec une vidéo diffusée sur nos réseaux sociaux, pour remercier le travail fait sur le terrain par nos bénévoles. Sans elles et eux, l'accompagnement juridique dans nos permanences, les cours de français et les actions de sensibilisation n'existeraient pas.

### Toute l'année au service de la cause des personnes étrangères

En 2020 la communication a été au service des différentes actions portées par les régions et par les pôles thématiques de La Cimade, à travers la relation avec les médias, la production de contenus pour les différents réseaux sociaux et la mise en place de nouveaux outils, afin de permettre à notre association de faire passer ses messages au plus grand nombre.

### Réseaux sociaux

La présence de La Cimade sur les réseaux sociaux s'est nettement accrue au cours de l'année 2020, signe que les internautes attendent des prises de parole régulières sur les réseaux qu'ils et elles utilisent. Ainsi, notre page Facebook a franchi la barre des 80 000 fans (83 789 en décembre 2020), soit une croissance de 11,45% par rapport à l'année dernière. Notre compte Twitter totalise 46 546 abonné-e-s en fin d'année 2020. Et notre toute récente page Instagram (lancée fin 2018) connaît une croissance de 11% du nombre d'abonné-e-s pour atteindre 4 572 abonné-e-s.

Malgré le contexte difficile, 10 000 personnes touchées par nos actions de sensibilisation pendant le festival Migrant'scène.

### Des campagnes de sensibilisation 100% digitales

En 2020, nos actions de sensibilisation ont été fortement impactées par la crise sanitaire. La Cimade a néanmoins réussi à toucher 10 000 personnes, dont près de la moitié pendant le festival Migrant'scène.

En cette période particulièrement critique pour les personnes étrangères, continuer à lutter contre les amalgames et stéréotypes dont elles font l'objet nous a paru une évidence. Ainsi les ateliers régionaux qui permettent aux bénévoles de partager expériences et conseils, ont bien eu lieu, mais en ligne. Preuve de la détermination des groupes locaux de La Cimade à se renforcer dans ce domaine, près de 190 personnes ont participé à ces rencontres.

Nous avons aussi transformé certains de nos outils. C'est le cas des « Quiz Sensibilisation » distribués jusqu'à présent en présentiel à l'occasion de journées internationales (journée internationale de la santé, des personnes réfugiées, etc.). En 2020, 8 quiz diffusés en format numérique ont rencontré un public de plus de 7 000 personnes. De même, notre jeu de plateau « Parcours de Migrant-es » a été adapté pour une animation en ligne.

Quant au festival Migrant'scène, il est devenu... Migrant'screen !

Pour compenser les événements « physiques » annulés du fait du second confinement (150 déjà programmés fin octobre), La Cimade a proposé des alternatives en ligne, touchant ainsi près de 5 200 personnes. Parmi celles-ci : huit projections-débats, organisées au niveau national et mobilisant une vingtaine d'intervenant-e-s, ont attiré près de 2 800 spectateurs et spectatrices, des conférences et projections-débats organisées par des groupes locaux (Grenoble, Bordeaux, Chambéry), ou encore l'utilisation des réseaux sociaux comme relais de sensibilisation par des groupes locaux de Normandie.

Enfin, la crise sanitaire n'a pas empêché la création de nouveaux outils pédagogiques, à l'image du kit d'outils *Protéger les enfants et leurs droits*.





## ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES

Déployé-e-s en métropole et dans les Outre-mer, les 132 salarié-e-s mettent en œuvre les projets et les actions de La Cimade aux côtés des 2 300 bénévoles. En matière de ressources humaines, les priorités de La Cimade sont la diversité, la mobilité, l'équité et l'égalité entre femmes et hommes. Ces principes sont appliqués tout au long du parcours des salarié-e-s, et une attention particulière portée à la question du bien-être au travail et de la formation professionnelle. Le mouvement a été accompagné dans les enjeux de maintien de l'activité et de la dynamique associative, notamment via l'accélération de la transition numérique.

Au sein du personnel, les femmes représentent 79,5 % des salarié.e.s, et l'ancienneté moyenne est de 5,8 ans. En 2020, La Cimade a accueilli 6 stagiaires, dont 5 en région, pour une durée moyenne de stage de 3 mois et demi. Ce faible nombre est directement lié au contexte sanitaire.

L'ensemble des salarié-e-s est représenté par le Comité Social et Economique (CSE). Les échanges entre la Direction et le CSE ont lieu chaque mois, et permettent d'avancer dans l'intérêt de La Cimade et de ses salarié-e-s. En 2020, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), instance émanant du CSE, s'est réunie chaque trimestre. Malheureusement, le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation de visites sur sites.

En étroite collaboration avec les membres de la CSSCT, le travail de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels s'est poursuivi et un travail de sensibilisation sur le droit à la déconnexion a été porté avec la Direction.

### ■ LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE FORMATION EN 2020

L'exécution du plan de formation à La Cimade a été grandement impactée par le tout distanciel et l'offre de

formation s'est concentrée en 2020 sur l'accompagnement des salarié-e-s dans l'organisation et l'exécution de leurs missions :

- Développer une politique de prévention active en matière de sécurité et de bien-être au travail (risques psychosociaux : conditions de travail, gestion des conflits, gestion du stress, etc.).
- Accompagner les salarié-e-s dans l'organisation et l'exécution de leurs missions sur des thématiques communes (recherche de financements, gestion de projets) ou accompagnement des responsables d'équipes.
- Favoriser la reprise d'un poste de travail suite à une absence de longue durée.
- Favoriser la prise régulière des heures acquises dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) à travers des formations qualifiantes ou un accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

En 2020, 31 salarié-e-s ont été formé-e-s, avec en moyenne 17 heures de formation par stagiaire. Les plus formé-e-s ont été les salarié-e-s des directions supports, suivi-e-s de près par les intervenant-e-s en centres de rétention administrative à part égale avec les salarié-e-s en région.

En 2020, 132 salarié-e-s (27 hommes et 105 femmes) constituent l'équipe de La Cimade.

#### ■ UNE ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE AU SERVICE DU COLLECTIF

La direction de la vie associative impulse et accompagne les projets qui permettent l'accès du mouvement aux outils du numérique, avec comme objectif d'alléger les tâches pour les élu-e-s et de renforcer la mutualisation et le collectif. La crise sanitaire a joué un rôle d'accélérateur pour toutes et tous. En 2020, deux projets ont été accompagnés par la direction de la vie associative.

La première version de la **plateforme numérique SAAM** a vu le jour en 2020 grâce à l'engagement d'une équipe de bénévoles de compétences (des mécènes acteurs) et la participation de nombreuses personnes engagées sur le terrain. Cette solution doit permettre de **collecter les données des personnes accueillies par La Cimade de manière sécurisée**, d'assurer un suivi en équipe au sein de chaque permanence et d'améliorer notre connaissance sur les tendances grâce à la production de statistiques en temps réel.

Les équipes ont dû adapter leurs pratiques à la crise sanitaire et développer les actions à distance, aussi SAAM a représenté une alternative adaptée à ce nouveau contexte.

#### ■ DÉVELOPPEMENT DES ADHÉSIONS ET DES SOUTIENS AVEC L'ADHÉSION EN LIGNE

2020 marque la dernière étape de la **gestion numérique des adhésions** avec l'accès à l'adhésion en ligne qui donne

enfin la possibilité à toutes celles et ceux qui le souhaitent de manifester leur solidarité active en devenant membres associé-e-s.

La gestion de la gouvernance en 2020 avec des votes et élections organisées à distance a été largement facilitée par l'accès en temps réel à la plateforme numérique de gestion des adhésions : constitution des listes, droit d'accès aux plateformes de vote en ligne sécurisé...

#### ■ APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DES RÉGIONS : MAINTENIR LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

La direction de la vie associative a piloté le groupe de travail sur l'évolution de la région outre-mer. Un état des lieux partagé et une démarche de co-construction avec les groupes locaux ont permis de proposer une nouvelle structuration en deux régions, et la création d'un poste de délégué national pour soutenir la nouvelle région Amériques en 2021.

Les actions en région et la vie associative ne se sont pas arrêtées avec la crise sanitaire. La direction de la vie associative a accompagné les actrices et acteurs dans cette période : **appui à la structuration, à l'élaboration de stratégies de réorganisation, accès à des outils collaboratifs à distance, organisation et animation de réunions de travail et de rencontres institutionnelles en visioconférence.**

En 2020, plusieurs régions ont sollicité l'appui du groupe Psy pour concevoir des journées de réflexion sur la déontologie, animer des formations à l'accueil et à l'écoute, mettre en place des groupes de parole ou d'analyse des pratiques et accompagner les équipes intervenant en prison. Ces activités sont difficilement adaptables en visioconférence. Le contexte sanitaire et les restrictions des déplacements et rassemblements ont conduit au report de ces événements.

#### ■ PARCOURS BÉNÉVOLE

En 2020, la direction de la vie associative a poursuivi la réflexion sur l'accueil et l'accompagnement des bénévoles dans leurs engagements auprès de La Cimade avec l'élaboration d'un état des lieux des pratiques d'accueil et d'accompagnement dans les régions Cimade.

#### ■ PARTICIPATION AUX PROJETS TRANSVERSAUX

La direction de la vie associative est sollicitée pour participer, co-organiser, co-animer et assurer le suivi de divers espaces nationaux de travail. En 2020, ce rôle a été particulièrement renforcé. Il s'agit de s'assurer de la prise en compte des régions et de leur participation au projet associatif à ces différents niveaux.



## ÉLÉMENTS FINANCIERS

L'année 2020, du fait de la crise sanitaire, a profondément impacté les personnes que nous accompagnons au quotidien ainsi que nos modes d'action et d'intervention. Cette année a également été marquée par un élan de générosité de la part de nos donateurs et donatrices, renforcé par le soutien régulier de nos financeurs. Nous dégageons ainsi un excédent comptable en fin d'exercice, nous permettant de consolider nos réserves, de poursuivre nos actions et le développement de notre mouvement.

L'année 2020 présente un résultat excédentaire à hauteur de 868K€, porté par un niveau élevé de ressources, notamment privées, combiné à une baisse des coûts de fonctionnement de l'association, directement lié au ralentissement de nos activités du fait de la crise sanitaire. Dans la continuité des investissements opérés en 2019, cette dynamique s'est poursuivie en 2020 permettant le soutien et la pérennité de la mise en œuvre de nos actions.

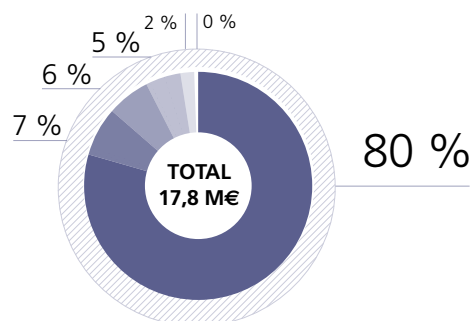
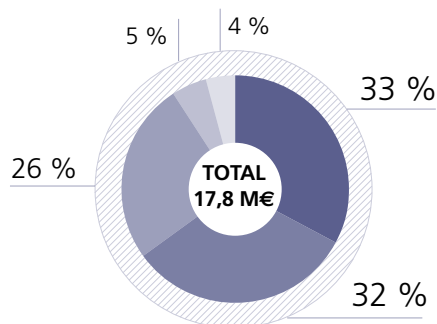
Les ressources sont stables par rapport à 2019 et s'élèvent à 11 877K€ en 2020 (11 867K€ en 2019). L'année 2020 a été

marquée par un élan de générosité de la part de nos donateurs et donatrices. Nos opérations de collecte se sont inscrites dans une stratégie multi-canal, avec notamment le développement du digital. Nous avons également poursuivi et intensifié le travail initié en 2019 pour augmenter le nombre de dons réguliers par prélèvement automatique. Ces investissements ont permis de collecter plus de 3,8M€ sur l'année ; associées aux legs, libéralités et aux adhésions, les ressources issues de la générosité du public s'élèvent à 4,6M€ en 2020 (4,4M€ en 2019). La mise en œuvre de nos activités a également été possible via le soutien de financeurs privés et de fondations françaises et étrangères (notamment la Fondation Cimade abritée par la Fondation du Protestantisme), les fonds privés représentent ainsi 5% des ressources 2020. Enfin, les concours publics et les subventions (notamment celles permettant notre accompagnement dans les centres de rétention et l'activité de nos deux centres d'hébergement), représentent 49% des ressources 2020.

L'engagement bénévole reste au cœur du modèle économique de La Cimade. Il est valorisé à 5 883K€ en 2020 et représente l'engagement de 2 300 bénévoles actifs (2 500 bénévoles actifs en 2019). Les missions sociales, prenant en compte le bénévolat, représentent 80% des emplois 2020 alors que les frais de fonctionnement se limitent à 6% du total des emplois 2020.



## COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) EN K€€

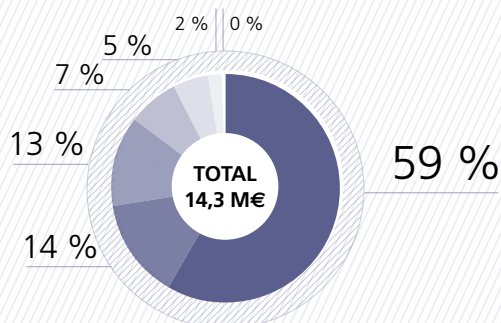


### NOS RESSOURCES GLOBALES EN 2020...

■ Bénévolat	5 883
■ Subventions et concours publics	5 742
■ Générosité du Public	4 610
■ Fondation et financements privés	869
■ Produits des activités annexes et autres produits	656

### ... ET LEUR UTILISATION

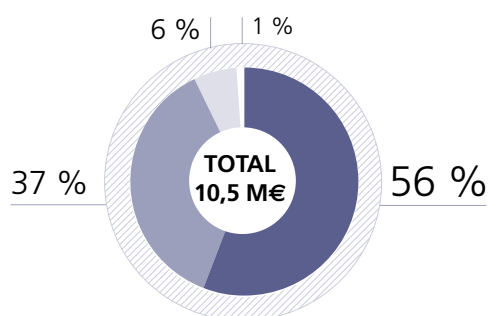
■ Actions réalisées en France ( <u>y compris bénévolat</u> )	14 271
■ Frais de fonctionnement	1 150
■ Frais de recherche de fonds	1 023
■ Excédent	868
■ Autres charges	439
□ Actions réalisées à l'étranger	11



### ZOOM SUR NOS ACTIONS RÉALISÉES EN FRANCE

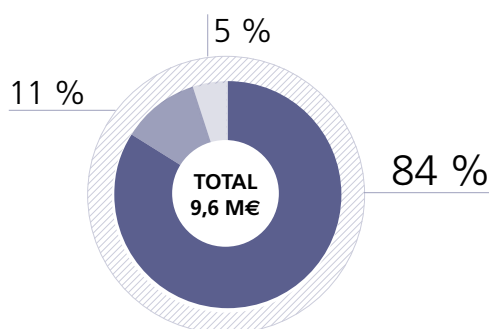
■ Actions en région ( <u>y compris bénévolat</u> )	8 454
■ Action de la rétention	2 016
■ Centres d'accueil et d'hébergement de Béziers et Massy	1 879
■ Accompagnement des publics	950
■ Support aux actions (Pôles Thématiques Nationaux)	723
■ Missions de sensibilisation	228
■ Animation politique du mouvement	19

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€€



### ORIGINE DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (Y COMPRIS BÉNÉVOLAT)

■ Bénévolat	5 883
■ Dons	3 849
■ Legs, donations et assurances-vie	671
■ Autres	129



### UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC ET BÉNÉVOLAT

■ Missions sociales ( <u>y compris bénévolat</u> )	8 037
■ Frais de recherche de fonds	1 023
■ Frais de fonctionnement	533

### UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC

■ Missions sociales ( <u>hors bénévolat</u> )	2 154
■ Frais de recherche de fonds	1 023
■ Frais de fonctionnement	533

Toutes ces informations sont issues des comptes annuels et du rapport de gestion 2020 approuvés par l'Assemblée Générale de La Cimade du 19 juin 2021. Les comptes 2020 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes Hoche Audit. Le rapport de gestion présente également les comptes de la Fondation Cimade, créée en 2008 sous l'égide de la Fondation du Protestantisme, ainsi que ceux du Fonds de dotation La Cimade, créé en 2019.

# PARTENAIRES 2020

La Cimade fait le choix de travailler avec d'autres associations – internationales, nationales et locales – afin de renforcer l'impact de ses actions. La Cimade a en effet à cœur de favoriser l'intelligence collective, la collaboration, le soutien et la complémentarité au sein du monde associatif et de la société civile en général. Rien ne se ferait sans nos partenaires associatifs, mais également sans nos soutiens financiers : pouvoirs publics, collectivités territoriales, fondations privées et entreprises. Merci à eux. Merci également à nos 18 000 donatrices et donateurs qui nous apportent leur confiance en 2020 et favorisent ainsi notre indépendance et la pérennité de nos actions. Merci enfin à toutes celles et ceux qui, en France et ailleurs, s'engagent pour une solidarité active avec les personnes migrantes et réfugiées.

## ■ NOS SOUTIENS PUBLICS AU NIVEAU NATIONAL :

Agence Française de Développement (AFD)  
Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)  
Ministère de la Culture et de la Communication  
Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction générale de la Santé (DGS)  
Ministère de l'Intérieur - Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN)  
Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - FDVA  
Ministère de la Justice - SADJAV  
Ministère de la Justice – Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)  
Ministère de la Cohésion des territoires - Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

## ■ NOS PARTENAIRES PRIVÉS :

Bröt für die Welt  
EKIR  
Fondation Agnès Delachaux  
Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme  
Fondation de France  
Fondation Jeanne Wolff  
Fondation JM Bruneau  
Fonds Inkermann  
Fondation Un monde par tous  
Fonds de dotation Thanks for nothing  
Josiane  
Secours Catholique - Caritas France  
The Fund For Global Human Rights  
Tolkien Trust  
UEPAL - Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

## ■ ALSACE LORRAINE

### Nos partenaires financiers :

UEPAL, de nombreuses paroisses protestantes et catholiques dont les paroisses du Bouclier et le temple Neuf, la ville de Strasbourg, la ville de Charleville Mézières, le CDAD du Bas-Rhin, le CDAD du Haut Rhin, Le CDAD Moselle.

## ■ AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

### Nos partenaires financiers :

Les Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Valence, Grenoble, Clermont-Ferrand, les communes du Pays de Gex, les Conseils départementaux de l'Isère, la Drôme, le Puy de Dôme, la Métropole Grenoble-Alpes, la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse et Sports, Cohésion Sociale), la DIRSP (direction interrégionale des services pénitentiaires) et les DDCS (Directions Départementales Cohésion Sociale), la Fondation Un monde par tous, la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

## ■ BRETAGNE / PAYS DE LA LOIRE

### Nos partenaires financiers :

Fondation Abbé Pierre de Bretagne, Région des Pays de la Loire, Départements de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine, Villes de Nantes, Rennes, La Roche-sur-Yon, Lorient, Les Sables d'Olonne et Séné, Nantes métropole et Saint-Brieuc Agglomération, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes et DRJSCS des Pays de la Loire et de Bretagne.

## ■ CENTRE-OUEST

### Nos partenaires financiers :

Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseil régional Centre Val de Loire, FDVA régions Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux, Mairie de Blois, Mairie de Poitiers, Mairie de Tours.

## ■ FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE

### Nos partenaires financiers :

Ville de Dijon, CCAS de Nevers, FDVA région Bourgogne Franche-Comté, Ville de Besançon, Conseil Départemental de la Nièvre, l'Église protestante Unie de France, Ville de Chalon-sur-Saône, Ville de Besançon.

## ■ ILE-DE-FRANCE

### Nos partenaires financiers :

Agence régionale de Santé d'Île-de-France, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Barreau de l'Essonne, Barreau des Hauts-de-Seine, Barreau de Paris solidarité, Barreau de Seine-Saint-Denis, Barreau du Val de Marne, Barreau des Yvelines, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Direction Départementale de la Cohésion Sociale 91 (DDCS), Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France (DRJSCS), Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Délégation interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) 75 et 93, Fonds Thanks for nothing, Fondation JM Bruneau sous l'égide de la Fondation de France, Mairie et département

de Paris, Mairie d'Evry, Mairie de Massy, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – programme Alvéole coup de pouce vélo.

#### ■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

##### **Nos partenaires financiers :**

DRJSCS Occitanie, DDCS 34, CAF de l'Hérault, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental 66, Conseil départemental 30, Ville de Montpellier, Ville de Nîmes.

#### ■ NORD-PICARDIE

##### **Nos partenaires financiers :**

Conseil départemental du Nord, Conseil départemental du Pas-de-Calais, DRJSCS Hauts de France, Direction interrégionale des services pénitentiaires, Villes de Lille, Amiens, Soissons, Château-Thierry, Laon, Valenciennes, Anzin, Feignies, Leval, Rousies, Louvroil, Aulnoy Aimeries, Dunkerque, le Secours Catholique.

#### ■ NORMANDIE

##### **Nos partenaires financiers :**

Communauté Urbaine d'Alençon, Ville d'Alençon, Ville d'Argentan, Rouen Métropole, Ville de Rouen, Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, Ville de Sotteville-lès-Rouen, DDCSP Orne, DRJSCS Normandie, DISP de Rennes-BNP.

#### ■ OUTRE-MER

##### **Nos partenaires financiers :**

Agence Française de Développement, Ministère des Outre-Mer et DRJSCS / FDVA.

#### ■ SUD-EST

##### **Nos partenaires financiers :**

DRDJSCS, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA Corse et Languedoc, Barreau des avocats de Marseille, CGET 13, DILCRAH.

#### ■ SUD-OUEST

##### **Nos principaux partenaires financiers :**

Conseil régional Occitanie et Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseils départementaux Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gironde, Pyrénées Atlantiques et Tarn et Garonne, Mairies de Toulouse, Bordeaux et Pau, Barreau de Toulouse, DIRSP Aquitaine et Occitanie.

##### **Les associations avec lesquelles nous travaillons pour la défense des personnes exilées au plan national :**

ACAT / Aides / Amoureux au ban public / Amnesty International France/ Apprentis d'Auteuil / Ardhis / Armée du Salut / ATD-Quart monde / ADDE (Avocats pour la défense des droits des étrangers) / CCFD-Terre solidaire / Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration / Croix-Rouge française / Emmaüs / Fondation Abbé Pierre / Cercle de silence / Comede (Comité pour la santé des exilés) / Emmaüs France / Fédération Entraide protestante / FPF (Fédération Protestante de France) / Fasti (Fédération des Associations de Solidarité avec les travailleurs-euse-s immigré-e-s) / Fédération des acteurs de solidarité (FAS) / Fédération des Centres Sociaux / F3E / GAS (Groupe accueil et solidarité) / Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s) / Germae / Ligue des droits de l'Homme (LDH) / Ligue de l'enseignement / Médecins sans frontières / Médecins du Monde / MRAP / Prison Insider /

Observatoire international des prisons - Section française / Ordre de Malte / Oxfam / Pastorale des migrants / Radya / RESF / Restos du Cœur / Ritimo / Secours Catholique-Caritas France / Secours Populaire / Syndicat de la Magistrature / Syndicat des Avocats de France / Secours islamique France / Tous migrants / UNICEF France / URIOPSS / Welcome

##### **Les collectifs :**

ADFEM (Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes) / Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) / Des ponts, pas des murs ! / Manifeste euro-africain / CFDA (Coordination Française Pour le Droit d'Asile) / Collectif alerte / Collectif ensemble contre la traite des êtres humains / Collectif des morts de la prison / Collectif national Droits de l'Homme Romeurope / Collectif Pour une égalité des droits entre Français.es et étranger.e.s / CRID (Centre de Recherche et d'Informations sur le Développement) / CoordEurop -La Coordination Européenne pour le Droit des Étrangers à Vivre en famille / Coordination Sud Dom'Asile / Collectif Migrants Outre-mer / Collectif JuJIE ! / Comité de pilotage des associations intervenant en rétention / Délinquants solidaires / Etats généraux des migrations (EGM) / GNCP (Groupe National de Concertation Prison) / InfoMIE / Le français pour tous / MOM (Migrants Outre-Mer) / OEE (Observatoire de l'Enfermement des Etrangers) / ODSE (Observatoire du droit à la Santé des Etrangers) / Plateforme 12 (Pour la régularisation des travailleurs-euses sans papiers et l'égalité de traitement entre Français-es et Etranger-e-s dans les études comme au travail) / Plateforme française d'Eunomad / Plateforme des ONG françaises pour la Palestine / Réseau Chrétiens Immigrés / Réseau Chrétiens de la Méditerranée / Romeurope / UCII (Uni(e)s contre une immigration jetable) / UNIOPSS / Actions et droits des femmes migrantes et exilées (ADFEM) / Ensemble contre la traite des êtres humains / Festival des Solidarités (Festisol) / Stop Dublin DASEM Psy (Droit Au Séjour des Etrangers Malades)

##### **Nos partenaires européens et internationaux**

Migreurop / Coalition Boats 4 people / Commission des Eglises pour les migrants en Europe (CCME) / Ecumenical Accompaniment Programme in Israel and Palestine (EAPPI) / Collectif Loujna-Tounkaranké /

**Algérie** : Rencontre et développement, Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH), Ligue Algérienne des droits de l'Homme (LADDH)

**Comores** : Mouvement associatif pour l'éducation et l'égalité des chances (Maeecha)

**Côte d'Ivoire** : Convention de la société civile ivoirienne (CSCI)

**Mali** : Association malienne des expulsés (AME) / Association des rapatriés d'Afrique centrale au Mali (ARACEM) / La Maison du Migrant-Caritas Gao.

**Maroc** : Caritas au Maroc / GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants).

**Mauritanie** : Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH).

**Niger** : Alternative espaces citoyens (AEC) / Association nigérienne des droits de l'Homme (ANDDH).

**Sénégal** : RE.MI.DEV (réseau migrations et développement) / Point d'accueil pour les réfugiés et immigrés de Caritas Dakar (PARI).

**Tunisie** : Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES).

Un grand merci aux militantes et militants de La Cimade pour leur engagement, à nos bailleurs pour leur confiance et à nos partenaires pour le travail accompli ensemble en 2020. Merci également à nos donateurs et donatrices pour leur générosité.



© Valentina Pacheco

Association de solidarité active, La Cimade agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 300 bénévoles et 132 salarié-e-s en métropole et en outre-mer.

La Cimade accompagne, héberge et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle informe et sensibilise sur les enjeux liés aux migrations.

Le label «Don en Confiance» atteste que La Cimade se soumet à un contrôle régulier visant à garantir la qualité de la gouvernance, la bonne gestion des fonds reçus et la transparence financière.



**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

Juin 2021

Coordination et réalisation : Françoise Lecordier, Charlotte Sérès et Valentina Pacheco

Editée par La Cimade

Responsable de la publication : Henry Masson

Conception graphique : Le Sourire en Prime

Photo de couverture © Valentina Pacheco

Impression : Siman

ISBN 978-2-900595-68-8



91 rue Oberkampf  
75011 Paris  
Tél. 01 44 18 60 50 - Fax : 01 45 56 08 59

communication@lacimade.org  
www.lacimade.org

